



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **16 décembre 2013**

Délibération n° 2013-4321

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modification du tableau des effectifs

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 décembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagherne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Jacques), MM. Philip (pouvoir à M. Corazzol), Arrue (pouvoir à Mme David M.), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à Mme Dagherne), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Genin (pouvoir à M. Millet), Muet (pouvoir à M. Bolliet), Ollivier (pouvoir à M. Guimet), Mme Palleja, MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Peytavin, Ait-Maten, M. Louis.

Conseil de communauté du 16 décembre 2013**Délibération n° 2013-4321**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Modification du tableau des effectifs**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La gestion des effectifs et de la masse salariale s'effectue par centre de responsabilité, dans le cadre d'une répartition des crédits budgétaires annuellement ouverts par le Conseil de communauté pour être consacrés aux politiques de ressources humaines. Une enveloppe fédérale est néanmoins réservée afin de faire face, notamment, aux ajustements d'effectifs qui s'avèrent nécessaires pour garantir la qualité et la continuité du service public.

1° - Créations d'emplois financés dans le cadre budgétaire fixé par le Conseil de communauté (masse salariale constante)

Délégation générale au développement urbain

Direction de la planification et des politiques d'agglomération : création d'un pôle autorisation du droit des sols (ADS)

La création d'un pôle autorisation du droit des sols (ADS) a été présentée lors du comité technique paritaire (CAP) du 26 septembre 2013.

Suite à la réforme engagée par l'Etat sur les missions d'instruction des autorisations d'urbanisme à destination des collectivités de moins de 10 000 habitants, la Communauté urbaine de Lyon a proposé aux communes concernées un dispositif mutualisé.

Cette nouvelle prestation donnera lieu à recettes dans la mesure où le service sera facturé aux Communes sur la base du coût de revient réel de chaque acte.

Pour organiser cette nouvelle mission, un service a été créé en septembre 2013, à partir d'un diagnostic et d'un dimensionnement des activités à prendre en charge.

Le service compte à ce jour un responsable, cadre A. Pour mener à bien les opérations à réaliser, et avoir le niveau de prestation technique attendue, il est demandé les créations d'emplois suivantes :

- 3 emplois de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens, pour assurer des missions d'instructeur des ADS,
- 2 emplois de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs, pour assurer des missions d'instructeur des ADS,
- 3 emplois de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs, pour assurer des missions d'assistant(e) ADS,
- 1 emploi de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs, pour assurer des missions de secrétariat au sein du pôle ADS et au sein de la mission énergie.

Direction de la planification et des politiques d'agglomération (DPPA) : mission énergie

Suite aux délibérations adoptées le 12 septembre 2011 concernant l'extension des compétences de la Communauté urbaine aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, le 13 février 2012, qui valide le schéma directeur de la compétence énergie, une organisation a été mise en place pour prendre en charge cette nouvelle fonction.

Composée à ce jour de 3 cadres A, il est demandé d'augmenter cet effectif par :

- la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs pour assurer des missions de chef de projet incubation de projets. S'appuyant sur la dynamique ville intelligente, il a pour objectif de piloter des projets innovants en matière d'énergie, notamment des expérimentations liées aux énergies renouvelables, aux smart grids et au gisement de chaleur fatale issu de l'activité industrielle de l'agglomération,
- la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs pour assurer des missions de chargé de mission gouvernance. Ce poste a pour objectif, dans le cadre des nouvelles compétences prévues en matière énergétique dans le projet de loi sur la Métropole de Lyon (concession de la distribution publique d'électricité et de gaz, création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains), de coordonner les conditions de leur mise en œuvre dans notre agglomération, en articulation avec les partenaires concernés, notamment les communes, et avec les autres projets énergétiques du territoire.

Délégation générale au développement économique et international (DGDEI) :

Direction du service aux entreprises : guichet unique Très haut débit (THD)

Deux délibérations ont acté, en juin 2010 et octobre 2012, de la compétence de la Communauté urbaine en matière de communications électroniques à Très haut débit (THD) et de sa stratégie pour l'aménagement numérique en THD de son territoire, avec pour objectifs de :

- renforcer l'attractivité de l'agglomération lyonnaise et favoriser le développement économique,
- favoriser une desserte généralisée du territoire en fibre optique, avec une échéance fixée à 2019 pour assurer cette desserte,
- créer une réelle ouverture concurrentielle des réseaux mis en œuvre, pour disposer des offres les plus attractives possibles, notamment pour les entreprises et les services publics.

Dès lors, le projet THD de la Communauté urbaine met en œuvre les moyens suivants :

- un partenariat conventionnel avec les opérateurs privés pour suivre et faciliter les déploiements présents et à venir sur le territoire de l'agglomération,
- une intervention publique sous la forme d'un réseau d'initiative publique (RIP) sur les secteurs ou zones non couverts par les opérateurs privés : zones d'activités, immeubles d'entreprises du diffus et bâtiments publics, susceptible d'être étendue aux zones résidentielles moins denses, qui ne seraient pas desservies par les investissements privés,
- un "guichet unique THD", point d'entrée de toutes les parties prenantes (on comprend par là, l'ensemble des moyens humains et techniques mobilisés ainsi que les processus techniques et administratifs organisés et mis en œuvre au sein de la Communauté urbaine pour assurer le déploiement de la fibre optique sur le territoire),
- un système d'information et des outils informatiques de pilotage.

Une étude des processus nécessaires à la mise en œuvre du projet a été conduite, ainsi qu'une étude d'urbanisation du système d'information nécessaire au pilotage de cette compétence. Il en a résulté l'identification précise des fonctions, missions et tâches à prendre en charge par la Communauté urbaine, en complément des moyens déjà existants (mission actuellement assurée par 2 cadres A et 0,5 cadre C).

En conséquence, il est demandé :

- la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs plus particulièrement chargé de l'animation du guichet unique THD et de la mise en place et l'administration du système d'information,
- la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs plus particulièrement chargé du pilotage et du suivi des conventions passées avec les opérateurs privés et du futur délégataire de service public.

Direction du service aux entreprises (DSE) : réseau commerce de proximité

Pour répondre à l'objectif d'assurer un accueil efficace et raisonné des entreprises sur le territoire communautaire, la Communauté urbaine s'est dotée en 2009 d'un schéma d'accueil des entreprises qui vise à programmer et anticiper les développements économiques de demain, assurant ainsi le maintien de l'attractivité du territoire.

Cet outil contribue à la lisibilité de l'offre économique de l'agglomération lyonnaise en identifiant les territoires stratégiques et en hiérarchisant les opérations d'aménagement dans le temps et l'espace.

Le renforcement de l'attractivité des centres-villes et des centres de quartier figure parmi les principes importants inscrits dans le schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) 2009-2015. Pour cela, la Communauté urbaine réalise ou accompagne un certain nombre d'actions dont l'objectif est la redynamisation et le développement de ces polarités commerciales.

Il s'agit d'un sujet central dans le processus de rapprochement entre la Communauté urbaine et les communes pour lequel ces dernières ont sollicité régulièrement la Communauté urbaine.

Du fait de la montée en puissance et des exigences croissantes en terme de développement commercial de proximité, il est proposé la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés pour assurer les missions de chef de projet développement commercial de proximité chargé de :

- la redéfinition du rôle et de la posture de la Communauté urbaine et des partenaires autour du commerce de proximité,
- l'animation d'un réseau du commerce de proximité au sein de la Communauté urbaine et avec les structures partenaires,
- du pilotage des relations de la Communauté urbaine avec les territoires et les enseignes.

Direction du service aux entreprises : implantation d'entreprises

L'attractivité et le rayonnement économique de la Métropole lyonnaise reposent largement sur sa capacité à fidéliser et à permettre le développement des entreprises de son territoire ainsi que sur son pouvoir d'attirer et d'accueillir des entreprises exogènes.

Le dynamisme du marché immobilier ainsi que la bonne réalisation des opérations d'aménagement sont étroitement liés à l'implantation et au développement des entreprises sur des territoires-clefs.

Pour développer une politique offensive de promotion et de commercialisation de son offre d'accueil combinée à une stratégie ambitieuse et productive en matière d'implantation d'entreprises, la Communauté urbaine est amenée à en prendre la maîtrise d'ouvrage complète pour certaines implantations nécessitant une forte coordination d'acteurs.

Dans ce contexte, il est demandé la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés pour assurer des missions de directeur de projet implantations stratégiques chargé du pilotage et de la coordination des projets d'implantation stratégiques et prioritaires ainsi que de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de commercialisation et, plus largement, de la coordination du pôle "implantation d'entreprises".

Délégation générale aux ressources

Direction des systèmes d'informations et communication (DSIT)

La direction nécessite la création de 3 emplois de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs pour assurer les missions suivantes :

Un emploi au sein de l'unité projets métiers du service informatique

La stratégie "ville intelligente" a été formalisée et est publique depuis début 2013. Les équipes mobilisées sur le sujet sont réparties dans plusieurs délégations et directions de la DSIT autour du directeur, référent auprès du comité technique ville intelligent sur les services numériques.

La feuille de route sur les services numériques comprend les éléments suivants :

- une assistance technologique, méthodologique sur certains projets ville intelligente pouvant aller jusqu'au pilotage global (communication dans un champ proche -NFC-, Lyon urban data -LUD-, smart date, optimod, optcities, etc.),
- la conception et mise en œuvre de plateformes technologiques (plateforme open date, plateforme pour Lyon urban data, plateforme de services dans le cadre du projet NFC),
- la mise en place d'une gouvernance de la donnée et des services,
- la mise en cohérence fonctionnelle et technologique des projets ville intelligente, la transformation des expérimentations en services pérennes.

Afin de mener à bien cette feuille de route, il est nécessaire de créer un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs pour assurer des missions de chef de projet du système d'information.

Un emploi au sein de l'unité patrimoine applicatif du service informatique

L'équipe INET de cette unité assure la gestion patrimoniale des 30 sites internet, de l'intranet et de l'extranet.

La prise en charge de nombreuses prestations ainsi que les perspectives de la Métropole et le besoin de construire un intranet commun et un site internet commun confirment le besoin d'une ressource supplémentaire.

Il est demandé la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs pour assurer des missions de gestionnaire INET.

Un emploi au sein de l'unité intégration et exploitation du service informatique

La mise en œuvre du projet de service Amélioration Continue des services (ACOS) induit une charge de travail très importante sur les fonctions d'intégration, ainsi que les besoins croissants en matière d'expertise technique sur le volet applicatif.

Il est demandé la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs pour assurer des missions d'intégrateur d'évolution.

Direction des ressources humaines (DRH)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre la discrimination et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, de nouvelles règles sont établies pour le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents.

Ainsi, l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale a été modifié.

Il permet le recrutement temporaire d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité sur une durée maximale de 12 mois sur une périodicité de 18 mois.

Au sein de l'unité médecine du travail, l'absence d'un médecin de prévention occasionne une charge de travail importante.

Afin de faire face à ce surcroît d'activité, il est demandé la création d'un emploi de catégorie A pour un accroissement temporaire d'activité, filière médico-sociale, cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux.

Direction générale

Direction de l'eau

L'accroissement d'activité du service ressources humaines a nécessité de confier certaines missions (volet carrière et absence) à un agent de catégorie C appartenant au dispositif parcours mobilité.

Aujourd'hui, il s'avère nécessaire de pérenniser cette situation en procédant à la création d'un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Direction de l'eau : renforcement de l'autorité organisatrice de l'eau

Lors du comité technique paritaire du 24 octobre 2013 a été présenté le renforcement de l'autorité organisatrice de l'eau potable.

Les missions du service eau potable se répartissent au travers de trois fonctions distinctes :

- la fonction autorité organisatrice, chargée de la stratégie, la mise en œuvre et le contrôle/évaluation,
- la fonction exploitation, chargée de la gestion au quotidien du service et de la relation avec les usagers,
- la fonction travaux patrimoniaux chargée, d'une part, de réaliser les études préalables et les travaux nécessaires à une gestion patrimoniale efficiente et, d'autre part, de contrôler l'ensemble des travaux, y compris ceux réalisés par l'exploitant.

Cette répartition est définie dans le document cadre de la délibération n° 2012-3379 du Conseil du 12 novembre 2012, qui fixe les objectifs politiques du futur service public de l'eau potable d'ici 2025. Elle n'est pas liée à un mode de gestion spécifique.

L'organisation de la future autorité organisatrice de l'eau potable, présentée dans le projet Osmose de cette délibération nécessite les créations d'emplois suivantes :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs pour assurer des missions d'ingénieur coordonnateur contrôle,
- un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens pour assurer des missions de technicien réseaux et accessoires,
- un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs pour assurer des missions d'assistant administratif et comptable.

Direction de la voirie

La Communauté urbaine devient le référent des nouvelles mobilités avec, notamment, le développement de projets qui font maintenant l'objet de pérennisation tels que Optimod'Lyon, OnlyMoov', covoiturage.

Ces projets doivent passer d'un stade expérimental à un stade opérationnel avec la gestion et l'exploitation de nouveaux services.

Il est demandé la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés pour assurer les missions de webmaster. Il sera chargé de construire les différents portails mobilité, d'en définir la ligne éditoriale, de faire vivre les différents supports d'information.

Direction de la propreté

Lors de la mise en place du nouveau marché de collecte des ordures ménagères 99 rondes avaient été identifiées initialement. Dans le cadre du bilan à 6 mois, différentes adaptations ont été mises en œuvre et la majorité des ajustements ont été réalisés dans le cadre de l'optimisation de circuits. Cependant, il est apparu nécessaire de créer quelques rondes supplémentaires avec des équipages pérennes disposant d'une bonne connaissance des territoires.

Le rapport sur le bilan à 6 mois de l'évolution du service de la collecte mis en place le 22 octobre 2012 a été présenté lors du comité technique paritaire (CTP) du 4 juillet 2013. Le CTP a émis un avis favorable à la création de 3 rondes : 2 sur le territoire de la subdivision de Col nord-ouest et une sur celui de Col sud.

Ces rondes ont, d'ores et déjà, été mises en place pour répondre aux attentes des communes, notamment. Cependant, la création de 3 emplois de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques pour assurer des missions de conducteur est nécessaire pour conserver les moyens envisagés de conducteurs remplaçants.

L'objectif est donc double : garantir la meilleure qualité de service possible en disposant de conducteurs formés et maîtrisant le territoire, aussi bien pour les titulaires des rondes que pour les remplaçants, et limiter dans la mesure du possible de recours à l'intérim pour assurer les pallier les absences.

Les nouveaux espaces publics sur le territoire de la Communauté urbaine, dans le cadre de travaux d'aménagement réalisés et livrés sur 2013, représentent 76 hectares. Ces espaces se situent sur l'ensemble de l'agglomération et à titre d'exemple concernent les rives de Saône, la Duchère Parc du Vallon, La Confluence, le nouveau tunnel mode doux sous Croix-Rousse, le pôle multimodal d'Oullins.

Aussi, pour assurer l'organisation, la coordination et le contrôle des moyens nécessaires au nettoyage de ces nouveaux espaces, il est nécessaire de créer 2 emplois de catégorie C du cadre d'emplois des agents de maîtrise pour assurer des missions de chefs de secteurs à la division nettoyage de la direction de la propreté.

De plus, sur le secteur de la Confluence à Lyon 2°, l'engagement de réaliser la prestation globale de propreté en régie a été mis en œuvre depuis et l'évaluation de ce mode de fonctionnement initialement mis en place en expérimentation a fait l'objet d'une évaluation très positive. Il est proposé donc de poursuivre ce modèle organisationnel sur ce territoire. Aussi, la prochaine livraison de 2 hectares de nouveaux espaces publics nécessite la création d'un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques pour assurer des missions d'agent de nettoyage.

2° - Créations d'emplois financés par les suppressions, les transferts ou les redéploiements au sein des centres de responsabilité

Direction générale

Direction de l'eau

Service exploitation des réseaux d'assainissement

Lors du CTP du 9 février 2011 a été présentée la mise à jour du service exploitation des réseaux d'assainissement.

Dans les propositions d'évolution, il est demandé de renforcer le rôle d'assistance opérationnelle de conception assistée par ordinateur (CAO) en créant un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens par suppression d'un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des agents de maîtrise pour assurer des missions de responsable d'unité. Cette évolution permettra :

- de retrouver une ligne hiérarchique cohérente,
- d'améliorer le pilotage des formations liées à la sécurité, notamment, accueil initial et recyclage, dans un contexte d'évolution des contraintes réglementaires de sécurité,
- d'augmenter le nombre des audits de chantier.

Pôle gestion du patrimoine et proximité

Rattaché au service exploitation réseaux, les missions du pôle évoluent. Il est demandé la création d'un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens par suppression d'un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des agents de maîtrise pour assurer des missions de chargé de mission eaux pluviales.

Rattaché au responsable du pôle patrimoine et proximité, il assistera les responsables d'unité du service dans les domaines de la gestion des eaux pluviales et de l'environnement.

Service études - Unité gestion des données du patrimoine

Au sein du service études, l'évolution de l'utilisation des outils système d'information géographique (SIG) nécessite la création d'un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens par suppression d'un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques pour assurer des missions de technicien géomatique.

Cette création est inscrite dans le rapport présenté au CTP du 24 octobre 2013 ayant pour objet le renforcement de l'autorité organisatrice de l'eau potable.

Délégation générale aux ressources

Le service Web et organisation nécessite la création d'un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens par suppression d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés pour assurer des missions d'assistant informatique.

3° - Transformations d'emplois

L'évolution de certains services communautaires nécessite la transformation d'emplois.

A l'occasion des recrutements, les profils de postes sont revus lors de l'établissement du cahier des charges et il peut donc s'avérer nécessaire de procéder aux transformations de certains emplois afin de mettre en conformité le grade de l'emploi et le grade de l'agent, à savoir :

*Délégation générale aux ressources**Restaurant communautaire*

Le restaurant administratif nécessite d'être renforcé pour assurer la production, la valorisation et la distribution des préparations culinaires à l'ensemble du personnel. Cette unité fonctionne en liaison chaude (restauration directe sur site).

Il est demandé la transformation d'un emploi d'adjoint administratif dans le cadre d'emplois des adjoints techniques pour assurer des missions de cuisinier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve les créations d'emplois à masse salariale constante, dans le cadre budgétaire adopté par le Conseil de communauté :

Service	N° de poste	Grade	Emploi	Observation
Délégation générale au développement urbain				
Direction de la planification et des politiques d'agglomération	13600512	technicien technicien principal 2° classe technicien principal 1ère classe	instructeur des autorisations du droit des sols	comité technique paritaire du 26 septembre 2013
	13600513	technicien technicien principal 2° classe technicien principal 1ère classe	instructeur des autorisations du droit des sols	comité technique paritaire du 26 septembre 2013
	13600514	technicien technicien principal 2° classe technicien principal 1ère classe	instructeur des autorisations du droit des sols	comité technique paritaire du 26 septembre 2013
	13600515	rédacteur rédacteur principal 2° classe rédacteur principal 1ère classe	instructeur des autorisations du droit des sols	comité technique paritaire du 26 septembre 2013
	13600516	rédacteur rédacteur principal 2° classe rédacteur principal 1ère classe	instructeur des autorisations du droit des sols	comité technique paritaire du 26 septembre 2013
	13600517	adjoint administratif 2° classe adjoint administratif 1ère classe adjoint administratif principal 2° classe adjoint administratif principal 1ère classe	assistant(e) autorisations du droit des sols	comité technique paritaire du 26 septembre 2013

	13600518	adjoint administratif 2° classe adjoint administratif 1ère classe adjoint administratif principal 2° classe adjoint administratif principal 1ère classe	assistant(e) autorisations du droit des sols	comité technique paritaire du 26 septembre 2013
	13600519	adjoint administratif 2° classe adjoint administratif 1ère classe adjoint administratif principal 2° classe adjoint administratif principal 1ère classe	assistant(e) autorisations du droit des sols	comité technique paritaire du 26 septembre 2013
	13600520	adjoint administratif 2° classe adjoint administratif 1ère classe adjoint administratif principal 2° classe adjoint administratif principal 1ère classe	secrétaire	comité technique paritaire du 26 septembre 2013
	13600521	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	chef de projet incubation ville intelligente	évolution de l'organisation
	13600522	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	chef de projet autorité organisatrice énergie	évolution de l'organisation

Délégation générale au développement économique et international				
Direction du service aux entreprises	13170090	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	chef de projet Très haut débit	évolution de l'organisation
	13170091	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	chef de projet Très haut débit	évolution de l'organisation
	13170092	attaché attaché principal directeur	chef de projet commerce de proximité	évolution de l'organisation
	13170093	attaché attaché principal directeur	directeur de projet implantations stratégiques	évolution de l'organisation
Délégation générale aux ressources				
Direction des systèmes d'information et communication	13180079	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	chef de projet du système d'information	évolution de l'organisation
	13180080	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	gestionnaire d'application INET	évolution de l'organisation
	13180081	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	intégreur d'évolution	évolution de l'organisation
Direction des ressources humaines	13200262	infirmier en soins généraux de classe normale infirmier en soins généraux de classe supérieure infirmier en soins généraux hors classe	besoin occasionnel	recrutement sur la base de l'article 3 - alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 par référence au cadre d'emplois considéré

Direction générale				
Direction de l'eau	13510514	adjoint administratif 2° classe adjoint administratif 1ère classe adjoint administratif principal 2° classe adjoint administratif principal 1ère classe	assistant(e) ressources humaines	évolution de l'organisation
	13510515	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	ingénieur coordonateur contrôle	comité technique paritaire du 24 octobre 2013
	13510516	technicien technicien principal 2° classe technicien principal 1ère classe	technicien réseaux et accessoires	comité technique paritaire du 24 octobre 2013
	13510517	adjoint administratif 2° classe adjoint administratif 1ère classe adjoint administratif principal 2° classe adjoint administratif principal 1ère classe	assistant(e) administratif et comptable	comité technique paritaire du 24 octobre 2013
Direction de la voirie	13520700	attaché attaché principal directeur	webmaster	évolution de l'organisation

Direction de la propreté	13532172	adjoint technique 2° classe adjoint technique 1ère classe adjoint technique principal 2° classe adjoint technique principal 1ère classe	conducteur poids-lourds	évolution de l'organisation
	13532173	adjoint technique 2° classe adjoint technique 1ère classe adjoint technique principal 2° classe adjoint technique principal 1ère classe	conducteur poids-lourds	évolution de l'organisation
	13532174	adjoint technique 2° classe adjoint technique 1ère classe adjoint technique principal 2° classe adjoint technique principal 1ère classe	conducteur poids-lourds	évolution de l'organisation
	13532175	agent de maîtrise agent de maîtrise principal	responsable de groupe	évolution de l'organisation
	13532176	agent de maîtrise agent de maîtrise principal	responsable de groupe	évolution de l'organisation

	13532177	adjoint technique 2° classe adjoint technique 1ère classe adjoint technique principal 2° classe adjoint technique principal 1ère classe	agent de nettoyage	évolution de l'organisation
--	----------	--	--------------------	-----------------------------

2° - Approuve les créations d'emplois financés par la suppression, le transfert ou le redéploiement au sein des centres de responsabilité :

Service	N° de poste	Grade actuel	Nouvel emploi	Nouveau grade	Observation
Direction générale					
Direction de l'eau	94510302	agent de maîtrise	responsable d'unité	technicien principal 2° classe technicien principal 1ère classe	comité technique paritaire du 9 février 2011
	94510346	agent de maîtrise	chargé de mission eaux pluviales	technicien principal 2° classe technicien principal 1ère classe	mise en conformité du grade et de l'emploi
	94510134	adjoint technique 1ère classe	technicien géomatique	technicien principal 2° classe technicien principal 1ère classe	comité technique paritaire du 24 octobre 2013
Délégation générale aux ressources					
Délégation	94400269	attaché	assistant(e) informatique	technicien principal 2° classe technicien principal 1ère classe	mise en conformité du grade et de l'emploi

3° - Approuve les transformations d'emplois :

Service	N° de poste	Grade actuel	Nouvel emploi	Nouveau grade	Observation
Délégation générale aux ressources					
Restaurant communautaire	94200053	adjoint administratif 1ère classe	cuisinier	adjoint technique 2° classe adjoint technique 1ère classe adjoint technique principal 2° classe adjoint technique principal 1ère classe	mise en conformité du grade et de l'emploi

4° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - comptes 64111 et 64131 - au budget annexe de l'assainissement - exercice 2013 - compte 6411 - et au budget annexe des eaux - exercice 2013 - compte 6411.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2013.